

Extrait de l'arrete prefectoral modifié le 15 décembre 2006

Article 6: Les usagers de l'aérodrome devront s'assurer que les personnes s'approchant des aéronefs connaissent les règles de sécurité propres à l'activité aérienne.

Article 11: AERODROME PRIVE

L'usage de l'aérodrome privé sera réservé aux membres de l'aéroclub du val du frene ainsi qu'aux propriétaires d'un logement du parc résidentiel de loisirs. La liste de ces pilotes devra être communiquée chaque année à la sous-préfecture.

Compte tenu des particularités et de l'environnement de l'aérodrome, il appartient à chacun des utilisateurs de la piste avion de s'assurer que les performances au décollage et à l'atterrissage de leur aéronef, l'état de la bande d'envol et les conditions de vent, leur permettent d'utiliser cette plate-forme dans des conditions satisfaisantes de sécurité.

Article 12: PLATE-FORME ULM

L'utilisation de la plate-forme ULM est soumise à l'accord de M. Delahaye.
La plate-forme ULM sera destinée à un usage permanent et sera classée UA



Atterrissage exclusivement sur autorisation
Demande préalable par FAX: 0033 321 864 601- TEL: 0033 321 862 271

Tour de piste avion par le nord 1000 FT AAL
QFU préférentiel 24 ; piste montante supérieur à 2,5% en 24

Tour de piste ULM par le sud 1000 FT AAL par le sud

ATTENTION
ref circulaire AC N°35 DBA du 26.06.1973

« Les personnes autorisées à utiliser l'aérodrome restent seuls juges des qualités aéronautiques de l'emplacement et de son aptitude à recevoir les aéronefs qui doivent l'utiliser »

**Demande d'adhésion Aeroclub du Val du frene pour avions et hélicoptères
obligatoire avant atterrissage**

En provenance d'un pays »non Schengen », les formalités de douane et police doivent avoir été effectuées avant l'atterrissage.

Nom:
Prénom:
Adresse:
Téléphone:
e-mail:

Nombre d'heures de vol en tant que CDB :
Type de l'appareil:
Immatriculation:
Provenance:
Date :

Mise à disposition voiture oui non
location vélo oui non
restaurant: oui non Nb personnes

En signant ma demande d'autorisation à utiliser l'aérodrome privé et plate-forme ULM, sis sur les communes de Verchocq et d'herly et d'adhésion à l'aero-club du val du frene, le bénéficiaire atteste qu'il a pris connaissance de tous les documents lui permettant d'assurer sa sécurité. En outre, par sa signature, il confirme être couvert, lui et son appareil par une assurance RC et une assurance tiers, et dégage l'entière responsabilité du propriétaire, de l'exploitant et de toute autre personne physique ou morale impliquée dans la gestion ou l'exploitation du dit aérodrome à usage privatif et en l'occurrence l'association « aero-club du val du frene » ou Mr Delahaye, dans tous les cas et toutes les situations. Et de ce fait, renonce explicitement par la présente à tout recours contentieux, à l'encontre des personnes précédemment citées, du fait de l'utilisation du dit aérodrome à usage privatif et des conséquences pouvant en résulter.

Lu et Approuvé:
date et signature: